

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle Coquelicot, dans les locaux de la Communauté de communes du Clermontois, 9 rue Henri Breuil à Clermont (Oise), sur convocation de Monsieur Olivier FERREIRA, président, et sous la présidence de Monsieur Olivier DE BEULE, vice-président.

Membres titulaires présents : Madame Maïté BIASON, Messieurs Jean-Paul BALTZ, Jean-Michel DARSONVILLE, Olivier DE BEULE, Jean-Jacques DEGOUY, Dominique DELION, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Patrick GUIBON, Philippe LADAM, Francis MENU, Franck MINE.

Membres suppléants présents : Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN).

Membres titulaires absents : Messieurs René ANTROPE, Jean-François CROISILLE, Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à Monsieur Jean-Jacques DEGOUY), Frans DESMEDT, Olivier FERREIRA (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN représenté, Lionel OLLIVIER, Jean-Philippe VICHARD, Christophe YSSEMBOURG.

Monsieur DELION est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018
- 2- Décision modificative au budget
- 3- Adhésion à la télétransmission
- 4- Election du vice-président représentant la communauté de communes Oise Picarde
- 5- Réalisation d'une tranche d'entretien en 2019 et demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au Conseil Départemental de l'Oise
- 6- Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les postes (année 2019)

DEL 24-09-2018/1 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**, adopte le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018.

DEL 24-09-2018/2 Décision modificative au budget

Le SMBVB a prévu la réalisation cette année de travaux sur le secteur du pont de pierre et du petit Fitz James. Après appel d'offres, le montant est largement supérieur aux estimations. Il convient donc de modifier le budget afin de prendre en compte le résultat de cet appel d'offres, en sachant que l'augmentation des dépenses est intégralement compensée par l'augmentation des recettes, ce projet étant financé à 100% par l'Agence de l'eau (subvention déjà obtenue).

En ce qui concerne les autres projets lancés cette année, les résultats des consultations ont été inférieurs aux estimations, ce qui a permis au syndicat de faire des économies par rapport au budget initial (environ 7 000€).

Par ailleurs, le SMBVB espérait récupérer l'intégralité des ordinateurs qu'avait achetés le SIVB. Malheureusement, le conseil syndical du SIVB a décidé de transmettre à la commune d'Agnetz

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 24 septembre 2018
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

un ordinateur. Il faut donc que notre syndicat en rachète un. La section d'investissement doit ainsi être modifiée pour intégrer cet achat. Cette dépense est rendue possible par les économies réalisées suite aux consultations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : Augmentation de 115 156 € liés aux travaux du pont de Pierre et du petit Fitz James, après déduction des diminutions observées sur les chantiers des méandres et d'Airion notamment.
- Chapitre 023 (financement prévisionnel de la section d'investissement) : augmentation de 2 000 € correspondant à la contrepartie de l'abondement du chapitre 21 à hauteur de 2 000 €

- Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 074 (Dotations, subventions et participation) : Augmentation de 117 156 € liés aux travaux du pont de Pierre financés à 100 % par l'Agence de l'eau, après déduction des diminutions de subventions attendues sur les chantiers des méandres et d'Airion notamment.

La section ressort en équilibre à 1 107 999 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement :

- Chapitre 021 (virement prévisionnel de la section de fonctionnement) : augmentation de 2 000 € (contrepartie du chapitre 023 en fonctionnement)

- Dépenses d'investissement :

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : augmentation de 2 000€ (achat d'un ordinateur portable)

La section ressort en équilibre à 18 896 €

Budget SMBVB - Décision modificative 2018-001

Section de Fonctionnement - Dépenses

Solde des mouvements : + 117 156 €		Crédits ouverts avant DM	Mouvements par chapitre	Montant ajusté
Chapitre				
Chap.002	Résultat de fonctionnement reporté	0 €		0 €
Chap.011	Charges à caractère général	740 475 €	+ 115 156 €	855 631 €
Chap.012	Charges de personnel	175 800 €		175 800 €
Chap.022	Dépenses imprévues de fonctionnement	7 640 €		7 640 €
Chap.023	Virement à la section d'investissement	9 178 €	+ 2 000 €	11 178 €
Chap.042	Opérations d'ordre entre sections	1 850 €		1 850 €
Chap.65	Autres charges de gestion courante	25 900 €		25 900 €

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 24 septembre 2018
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Chap.67	Charges exceptionnelles	30 000 €		30 000 €
	Total	990 843 €	+ 117 156 €	1 107 999 €

Section de Fonctionnement - Recettes

Solde des mouvements : + 117 156 €

		Crédits ouverts avant DM	Mouvements par chapitre	Montant ajusté
Chapitre				
Chap.002	Résultat de fonctionnement reporté	15 148 €		15 148 €
Chap.042	Opérations d'ordre entre sections	0 €		0 €
Chap.70	Produits des services et ventes diverses	0 €		0 €
Chap.74	Dotations et participations	945 695 €	+ 117 156 €	1 062 851 €
Chap.77	Produits exceptionnels	30 000 €		30 000 €
	Total	990 843 €	+ 117 156 €	1 107 999 €

Section d'Investissement - Dépenses

Solde des mouvements : + 2 000 €

		Crédits ouverts avant DM	Mouvements par chapitre	Montant ajusté
Opération				
Chap.001	Résultat d'investissement reporté	4 716 €		4 716 €
Chap.040	Opérations d'ordre entre sections	0 €		0 €
Chap.21	Immobilisations corporelles	12 180 €	+ 2 000 €	14 180 €
	Total	16 896 €	+ 2 000 €	18 896 €

Section d'Investissement - Recettes

Solde des mouvements : + 2 000 €

		Crédits ouverts avant DM	Mouvements par chapitre	Montant ajusté
Chapitre				
Chap.001	Résultat d'investissement reporté	0 €		0 €
Chap.021	Virement de la section de fonctionnement	9 178 €	+ 2 000 €	11 178 €
Chap.040	Opérations d'ordre entre sections	1 850 €		1 850 €
Chap.10	Dotations, fonds divers et réserves	773 €		773 €
Chap.1068	Financement du besoin de financement A-1	5 095 €		5 095 €

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 24 septembre 2018
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Chap.13	Subventions d'investissement	0 €		0 €
	Total	16 896 €	+ 2 000 €	18 896 €

Vu le projet de décision modificative présenté,

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**

- Adopte la décision modificative au budget 2018-001.

DEL 24-09-2018/3 – Adhésion à la télétransmission

La télétransmission des actes permet de transmettre à la préfecture de manière dématérialisée les actes administratifs, budgétaires et marchés publics. Il est probable que cela soit bientôt rendu obligatoire, au vu des récentes évolutions sur le sujet.

Pour adhérer au service de télétransmission, le conseil syndical doit délibérer pour autoriser le recours à la télétransmission et signer une convention avec la préfecture.

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

- Autorise le recours à la télétransmission pour transmettre de manière dématérialisée les actes administratifs, budgétaires et marchés publics,
- Autorise le Président à signer la convention avec la Préfecture permettant la télétransmission,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

DEL 24-09-2018/4 – Election du vice-président représentant la communauté de communes Oise Picarde

La communauté de communes Oise Picarde (CCOP) bénéficie de 2 délégués titulaires au sein de notre conseil. En 2017, les 2 délégués étaient M. Patrick Guibon et M. Marc Desjardins. M. Desjardins avait de plus été élu vice-président lors du conseil syndical du 5 avril 2017.

Pour des raisons personnelles, M. Desjardins a démissionné de tous ses mandats, et n'est donc ainsi plus délégué au SMBVB. Il a été remplacé par Monsieur Francis MENU. Il convient donc d'élire un nouveau vice-président représentant la CCOP, conformément aux dispositions de l'article L 5211-1 et suivants et de l'article L 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et selon l'article 6 des statuts du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche.

Pour l'élection, si après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président invite les candidats à la vice-présidence à bien vouloir se déclarer, afin de procéder au vote.

Se présente : Monsieur Patrick GUIBON

Après un premier tour de scrutin, il a été déclaré, à l'unanimité, élu Monsieur GUIBON, 4^{ème} Vice-président.

C'est pourquoi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-1 et suivants et L 5711-1 et suivants,

Vu l'article 6 des statuts du syndicat mixte,

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**

- Nomme M. Guibon vice-président, représentant la Communauté de Communes Oise Picarde.

DEL 24-09-2018/5 – Réalisation d'une tranche d'entretien en 2019 et demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au Conseil Départemental de l'Oise

Le SMBVB envisage de réaliser une tranche d'entretien durant l'hiver 2018-2019. Cette tranche d'entretien permettra d'intervenir sur les secteurs les plus problématiques, dans l'attente de la mise en œuvre du PPRE prévue à partir de fin 2019 – début 2020.

Le montant estimatif de la tranche est de 100 000€ TTC. L'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de l'Oise peuvent subventionner ces travaux à hauteur de 40% chacun.

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

- Décide la réalisation de travaux d'entretien pour l'année 2019 si les subventions sont accordées,
- Autorise le Président à consulter les prestataires par une procédure adaptée,
- Sollicite les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise aux taux les meilleurs,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

DEL 24-09-2018/6 – Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les postes (année 2019)

Les 4 postes à temps plein au sein du SMBVB (SAGE, rivière, zones humides) sont financés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce financement se poursuivra en 2019. Il est donc proposé au conseil syndical de solliciter l'aide de l'Agence pour les 4 postes. Les taux de subvention annoncés par les services de l'Agence devraient être de 50% pour l'animation du SAGE, 80% pour l'animation zones humides et 50% ou 80% pour l'animation rivières, 8 000€ par poste étant également versés au titre du fonctionnement (soit 32 000€ pour le SMBVB)

Le Conseil syndical, après délibération, à l'unanimité :

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement des 2 postes de techniciens rivière pour l'année 2019,
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement du poste de technicien zones humides pour l'année 2019,
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement du poste d'animateur SAGE pour l'année 2019,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

La séance est levée à 19h25

Fait à Clermont, le 25 septembre 2018